

CONSEIL MUNICIPAL DE BUCEY LES GY

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

Membres présents : 10

Date de convocation : 05/09/2020

- Vincent CHEVIET - Virginie GROSJEAN - Freddy KOPEC - Océane RABY - Benjamin PROST -
Agnès LAMBERT - Fanny KOPEC - Jacques BALLIVET- Sylvie PIRES - Romain MILLOT

PROCURATION : Mélanie DUCRET à Freddy KOPEC
David BIDON à Océane RABY

Membres absents : - Céline LACOUR arrivée à 19h07- Quentin HERITIER arrivé à 19h15
- Baptiste SANDRETTI arrivés à 19h21

Secrétaire : Océane RABY

Ouverture de la séance à 19H00

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Extension du réseau électrique concédé (B 7894)

Le conseil se prononce favorablement à l'ajout de ces points.

APPROBATION DE LA NOUVELLE CONVENTION DE LOCATION DES SALLES POLYVALENTES ET DU REGLEMENT INTERIEUR

Un nouveau projet de convention de location a été rédigé pour protéger juridiquement la commune pour les locations des salles dont elle est propriétaire.

La commission « Fêtes et cérémonies » et les secrétaires de mairie ont examiné ce projet et quelques modifications y ont été apportées.

Monsieur le Maire en rappelle les principaux termes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement quant à l'utilisation de cette convention de location à compter du 14 septembre 2020, valide ainsi le nouveau règlement intérieur applicable à toutes les salles communales et précise que les tarifs de location restent inchangés.

Cependant il y a tout de même quelques nouveautés :

- La salle des Associations qui correspond à la salle du conseil de la mairie qui sera louée au tarif de 30 € pour une réunion, 50 € par jour pour les habitants de Bucey les Gy et 90 € pour les autres, 80 € pour le weekend pour les habitants du village et 130 € pour les extérieurs (caution de 300 €)
- Le forfait Ordures ménagères repasse à 40 €
- Le matériel de sonorisation pourra être loué au tarif de 35€ quel que soit la durée de la location
- En période hivernale, un forfait « chauffage » de 40 € sera appliquée pour le weekend, 20 € pour une journée ou 5€ pour une réunion de quelques heures, et ce quel que soit la salle utilisée

VOTE COMME SUIT : POUR 12 CONTRE 0 ABSTENTION 0

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ÉLECTORALES

A la suite du renouvellement du conseil municipal, et conformément à l'article L 19 du Code Électoral, la commission de contrôle des listes électorales doit être renouvelée.

Dans les communes de - 1000 h, un conseiller municipal doit être désigné, un délégué de l'administration désigné par la Préfète sur proposition du conseil municipal et un délégué désigné par le président du Tribunal judiciaire également sur proposition du conseil municipal.

Ont été désigné :

- Un conseiller municipal : Sylvie PIRES par délibération en date du 10 juillet 2020
- Un délégué de l'administration : a été proposé : Marie-Claude CHALMEY
- Un délégué de du tribunal Judiciaire : a été proposé : Liliane COMPAGNON

PROPOSITION DE CONTRAT DE MAINTENANCE CHAUFFAGE MAIRIE PAR LA SAS PALISSOT

L'entreprise PALISSOT gère les installations de chauffage, VMC et Surpresseur de la mairie. Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de contrat d'entretien qui a été proposée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal afin d'obtenir plus de renseignement sur certains points de ce contrat.

CELINE LACOUR arrive au conseil à 19H07

EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE CONCÉDÉ B 7894

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de prévoir une extension du réseau concédé d'électricité pour l'alimentation d'une antenne ORANGE située rue de Roche qui relève du régime des équipements exceptionnels au sens de l'article L 332-8 du Code de l'urbanisme.

Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'électricité du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

L'avant-projet définitif de ces travaux établi par les services du SIED 70 prévoit une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 50 mètres.

Monsieur le maire précise que cette opération pourrait bénéficier d'une aide financière du SIED 70 égale à 55% du montant total de ces travaux.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

1) DEMANDE au SIED 70 de procéder d'une part à l'étude détaillée de cette opération selon l'avant-projet définitif présenté par Monsieur le Maire.

2) DEMANDE que la participation financière demandée par le SIED 70 soit prise en charge par CIRCET en application des dispositions de l'article L 332-8 du Code de l'urbanisme.

QUENTIN HERITIER arrive au conseil à 19h15

VOTE COMME SUIT : POUR 14 CONTRE 0 ABSTENTION

Baptiste SANDRETTI, arrive au conseil à 19h21

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Surcoût de l'électricité à cause de l'atelier jus de Pomme
- Heure des conseils à faire plus tard.
- Point Projet école

LA SEANCE EST LEVEE à 19h31